

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

IMPORTANT : Veuillez retourner ce formulaire dûment complété par courriel à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire à : enseignement.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

Depuis janvier 2013, tous les établissements de santé et de services sociaux ont l'obligation de procéder à la vérification des antécédents judiciaires de toute personne désirant œuvrer, exercer des fonctions ou exercer sa profession au sein de leur établissement, incluant la vérification des antécédents judiciaires des stagiaires et des bénévoles. Préalablement à son entrée en fonction, le candidat doit donc déclarer s'il a des antécédents judiciaires au Canada ou à l'étranger, sauf s'il a obtenu la suspension de son casier judiciaire (pardon).

La vérification des antécédents judiciaires s'inscrit dans un souci pour les établissements d'offrir des soins et des services de qualité et sécuritaires, dans le respect des droits des usagers. Cette vérification s'effectue dans le respect des droits de la personne et doit être exempte, entre autres, de toute forme de discrimination.

Tous les candidats qui désirent œuvrer, exercer des fonctions ou exercer sa profession au sein d'un établissement de santé et de services sociaux, qu'ils soient rémunérés ou non et peu importe leur titre d'emploi, leur programme d'études, la durée d'emploi ou du stage ou le lien avec la clientèle, doivent compléter ce formulaire de déclaration, et ce, même si leur ordre professionnel ou autre, demande les renseignements.

Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui ont un lien avec l'exercice des fonctions ou de la profession seront considérés et sont susceptibles d'entraîner le rejet de la candidature. À cet effet : « Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon ». *Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, c. C-12, article 18.2)*

Toutes les sections doivent être complétées. Un formulaire incomplet ou non signé sera retourné au déclarant.

SECTION I – Identification de la personne

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : F M Date de naissance (année-mois-jour) : _____

Adresse : _____ Appartement : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Maison d'enseignement : _____

Nom du programme d'études : _____

SECTION II – Déclaration relative aux antécédents judiciaires

Je n'ai pas été déclaré (e) coupable d'une infraction criminelle ou pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré (e) coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu la suspension de mon casier judiciaire (pardon).

J'ai été déclaré (e) coupable au Canada ou à l'étranger, d'une infraction ou d'infractions criminelles ou pénales.

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes au Canada ou à l'étranger, pour une ou des infractions criminelles ou pénales.

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou à l'étranger

SECTION III – Engagement

Je suis informé (e) et je reconnais que toute fausse déclaration ou tout refus de remplir la déclaration relative aux antécédents judiciaires peut entraîner le rejet de ma candidature au CISSS de Chaudière-Appalaches.

Je certifie que tous les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets.

Je m'engage à déclarer au CISSS de Chaudière-Appalaches tout changement relatif à mes antécédents judiciaires dans les 15 jours de leur occurrence en utilisant le formulaire « Modification relative aux antécédents judiciaires » disponible sur l'intranet.

Je reconnais et accepte qu'un représentant du CISSS de Chaudière-Appalaches vérifie mes antécédents judiciaires, c'est-à-dire toute condamnation pénale ou criminelle au Canada ou à l'étranger, toute ordonnance judiciaire subsistant au Canada ou à l'étranger et toute accusation pénale ou criminelle pendante au Canada ou à l'étranger.

Je reconnais et accepte également que le CISSS de Chaudière-Appalaches communique et reçoive tous les renseignements nécessaires à la vérification de ma déclaration des antécédents judiciaires, tant par un corps policier que par tout autre moyen mis à sa disposition.

Tous renseignements relatifs aux antécédents judiciaires des personnes dont la candidature n'est pas retenue seront détruits.

J'ai signé, ce _____ à _____
(date année-mois-jour) (lieu)

Signature du déclarant

**ANNEXE À LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES
CANDIDATS AVANT LEUR ENTRÉE EN FONCTION**

Antécédents judiciaires déclarés

1. Déclaration de culpabilité

- Infractions criminelles

Nature et date de l'infraction	Date de la décision de culpabilité	Lieu de l'infraction et, le cas échéant, du tribunal

- Infractions pénales

Nature et date de l'infraction	Date de la décision de culpabilité	Lieu de l'infraction et, le cas échéant, du tribunal

2. Accusation encore pendante

- Infractions criminelles

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Lieu de l'infraction et, le cas échéant, du tribunal

- Infractions pénales

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Lieu de l'infraction et, le cas échéant, du tribunal

3. Ordonnance judiciaire

Nature de l'ordonnance	Date de l'ordonnance	Lieu de l'ordonnance